



ADDENDA À LA SOUMISSION

Services Professionnels pour le Plan de Lotissement des plaines LeBreton

SS013

23 janvier 2023

ADDENDA No. 4

Cet addenda doit être lu conjointement avec les documents de l'appel d'offres/de la proposition et du contrat, dont il fait partie intégrante.

Question #8: Dans la section 4.3 de l'énoncé des travaux, il est indiqué:

Il y aura au moins une réunion publique dans le cadre du processus de demande de plan de lotissement. On s'attend à ce que la partie proposante s'appuie sur une équipe capable de faire une présentation tant en français qu'en anglais à un niveau intermédiaire, comme le décrit l'annexe A3.

Y a-t-il un nombre requis de membres bilingues de l'équipe?

Réponse #8: Non, il n'y a pas de nombre prescrit de membres bilingues de l'équipe que la partie proposante doit avoir pour soutenir la ou les réunions publiques; cependant, pour la ou les réunions publiques, le promoteur doit avoir un ou des membres de l'équipe qui ont la capacité de présenter verbalement et de communiquer en anglais et en français au moins à un niveau intermédiaire, tel que décrit à l'annexe A3.

Question #9: Dans la section 4.3 de l'énoncé des travaux, il est indiqué:

Il y aura au moins une réunion publique dans le cadre du processus de demande de plan de lotissement. On s'attend à ce que la partie proposante s'appuie sur une équipe capable de faire une présentation tant en français qu'en anglais à un niveau intermédiaire, comme le décrit l'annexe A3.

En plus des rôles de premier plan du projet, le personnel spécialisé supplémentaire doit-il également avoir un niveau intermédiaire en anglais et en français?

Réponse #9: Il n'est pas nécessaire que des personnes spécifiques occupant des rôles de premier plan dans le projet, ni que du personnel spécialisé supplémentaire, soient en mesure de présenter en anglais et en français à un niveau intermédiaire. L'exigence vise à s'assurer que le promoteur a un ou plusieurs membres de l'équipe qui ont la capacité de présenter verbalement et de discuter du projet en anglais et en français au moins à un niveau intermédiaire lors de la ou des réunions publiques, quel que soit leur rôle dans l'équipe de projet.

Question #10: À l'appendice C, Section 3, sous CTC 3, Expérience du personnel principal – Directive, il est indiqué :

La partie proposante doit fournir les éléments suivants pour chacun des membres du personnel proposé pour les rôles de premier plan dans le cadre du projet (maximum de quatre pages par personne, ainsi que des exemplaires des permis et des attestations)...

Le maximum de quatre pages par membres du personnel proposé pour les rôles de premier plan sont-ils par rapport au curriculum vitae ou bien au nombre de pages de contenu de notre soumission?

Réponse #10: Le maximum de quatre pages s'applique aux informations fournies pour chaque personne proposée pour les rôles de premier plan du projet. Les quatre pages par personne peuvent être présentées sous la forme d'un curriculum vitae (CV), mais chaque CV doit contenir les informations demandées dans les points de la rubrique CTC 3 (colonne Directives). Les copies des permis/attestations sont exclues de ce nombre maximum de pages.

Emilie Scheckman
Agente Principale de Contrats
Services d'approvisionnement
Direction des services généraux